

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 1^{er} mars 2017 à 20 h à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

17-03-039 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

17-03-040 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 1^{er} mars 2017.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2017
4. Période de questions/intervenants
5. Sécurité incendie
 - 5.1 Rapport annuel 2016 – Adoption
 - 5.2 Reconnaissance des acquis et des compétences des pompiers avant le 16 septembre 1998 – Autorisation de dépenses pour l'inscription de quatre pompiers à l'École nationale de pompiers
 - 5.3 Directeur adjoint – Nomination de M. Alain Meloche
6. Aménagement du territoire
 - 6.1 Commission de toponymie du Québec – Demande d'officialisation de la rue de la Fabrique
 - 6.2 Règlement 15-116-2 modifiant le règlement 15-116 – Avis de motion
 - 6.3 Certificats relatifs au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements 16-125 et 16-126 – Dépôt
7. Administration générale / Service du greffe
 - 7.1 Achat et installation de lampadaires – Financement via le surplus libre
 - 7.2 Mesure de boues des étangs aérés – Octroi du contrat
 - 7.3 Achat de bacs bruns pour le projet pilote de collecte des matières putrescibles – Autorisation à la MRC de Beauharnois-Salaberry d'aller en appel d'offres
 - 7.4 Bacs à ordures – Établissement d'un coût de vente
 - 7.5 Demandes d'aide financière au Fonds de développement des territoires
 - Projet d'implantation d'une marina d'escale
 - Création d'une vidéo promotionnelle
 - 7.6 Événement Bike and Run – Demande d'autorisation adressée au MTMDET pour l'utilisation de la route 236
 - 7.7 Achat d'un tracteur à gazon – Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation
 - 7.8 Courses sur glace à Saint-Louis-de-Gonzague – Appui au Club Kilowatts

- 7.9 Embauche de ressources humaines
 - Brigadière – Embauche de Brigitte Lepage
 - Ressources temporaires – Autorisation à la directrice générale
- 7.10 Bâtiments municipaux – Étude économie d'énergie – Octroi du contrat
- 7.11 Comptes à payer
- 8. Varia
 - 8.1 Départ de M. Yves Daoust à la préfecture de la MRC de Beauharnois-Salaberry – Reconnaissance
- 9. Levée de la séance

ADOPTÉ

17-03-041 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2017

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2017, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

SÉCURITÉ INCENDIE

17-03-042 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2016 POUR TRANSMISSION À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, le 18 février 2013;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, un rapport annuel d'activités doit être produit par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport;

ATTENDU qu'une copie du rapport annuel d'activités du service de sécurité incendie et de la résolution l'adoptant doivent être acheminées à la MRC, à l'attention du coordonnateur en sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte le rapport annuel d'activités 2016 en sécurité incendie, tel que déposé.

Que le rapport annuel d'activités 2016 soit acheminé au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, ainsi que la présente résolution, pour transmission au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

17-03-043 RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES DES POMPIERS AVANT LE 16 SEPTEMBRE 1998 – AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'INSCRIPTION DE QUATRE POMPIERS À L'ÉCOLE NATIONALE DE POMPIERS

ATTENDU que l'École nationale de pompiers offre un nouveau produit destiné aux pompiers se prévalant de la clause « Grand-Père » et qui ont le désir de se conformer officiellement aux nouvelles normes en vigueur, conformément au *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*;

ATTENDU qu'au sein du service de sécurité incendie de Saint-Louis-de-Gonzague, quatre (4) pompiers se prévalent de la clause « Grand-Père »;

ATTENDU qu'il y a lieu d'inscrire ces pompiers, messieurs Mario Allen, Denis Archambault, Yvon Archambault et François Montpetit, au service de *Reconnaissance des acquis et des compétences de pompiers avant le 16 septembre 1998*, à l'École nationale de pompiers;

ATTENDU qu'à l'heure actuelle, le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, auquel adhère la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, ne permet pas le remboursement des coûts relatifs à l'obtention d'une reconnaissance d'acquis;

ATTENDU que le coût d'accès à ce service est de 460 \$ par pompier;

ATTENDU que cette dépense ne figure pas au budget 2017 de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'autoriser les inscriptions de messieurs Mario Allen, Denis Archambault, Yvon Archambault et François Montpetit au service de *Reconnaissance des acquis et des compétences de pompiers avant le 16 septembre 1998*, offert par l'École nationale de pompiers.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), tout document en lien avec ces inscriptions.

Que la somme nécessaire pour procéder à ces inscriptions soit transférée du poste budgétaire *Achat de matériel et d'équipement* au poste *Formation et perfectionnement* du service de sécurité incendie.

ADOPTÉ

17-03-044 NOMINATION DE MONSIEUR ALAIN MELOCHE AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU la recommandation du directeur, monsieur Patrick Himbeault, de nommer monsieur Alain Meloche au poste de directeur adjoint du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que cette nomination est effective en date du 1^{er} février 2017;

ATTENDU que monsieur Marc-André Rémillard, auparavant directeur adjoint, occupe désormais la fonction d'officier; effectif le 1^{er} février 2017,

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'entériner la nomination de monsieur Alain Meloche au poste de directeur adjoint du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Que les allocations de messieurs Alain Meloche et Marc-André Rémillard soient respectivement ajustées en conséquence, selon la politique en vigueur.

ADOPTÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

17-03-045 OFFICIALISATION DE L'ODONYME « RUE DE LA FABRIQUE » – DEMANDE ADRESSÉE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

ATTENDU la réalisation d'un projet domiciliaire dans le secteur ouest du périmètre urbain sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse);

ATTENDU qu'une nouvelle rue a été construite dans le cadre de ce projet;

ATTENDU que la Municipalité désire faire officialiser l'odonyme *rue de la Fabrique* par la Commission de toponymie du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

De transmettre la présente demande à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser la proposition de l'odonyme *rue de la Fabrique*.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), tout document en lien avec cette demande.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 15-116-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-116 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES COMMERCIALES – AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Mélanie Genesse, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 15-116-2. Ce règlement vise à modifier les dates de dépôt et d'acceptation des demandes de subvention.

ADOPTÉ

CERTIFICATS RELATIFS AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LES RÈGLEMENTS 16-125 ET 16-125 – DÉPÔT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les certificats relatifs au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 28 février 2017, portant sur le règlement de zonage numéro 16-125 et le règlement de lotissement numéro 16-126.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / SERVICE DU GREFFE

17-03-046 ACHAT ET INSTALLATION DE LAMPADAIRES – DÉPENSE PUISÉE À MÊME LE SURPLUS LIBRE

ATTENDU l'achat de lampadaires effectué en 2016;

ATTENDU que l'installation desdits lampadaires devant être effectuée par la société Hydro-Québec n'a pu se concrétiser durant l'hiver et qu'elle a dû être reportée au printemps 2017;

ATTENDU que le coût d'installation desdits lampadaires figurait au budget 2016;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à puiser la somme nécessaire correspondant au coût d'installation des lampadaires, par la société Hydro-Québec, à même le surplus libre.

ADOPTÉ

17-03-047 MESURE DE BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS DE LA MUNICIPALITÉ – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'obligation de la Municipalité de procéder à la mesure des boues de ses deux étangs aérés de la station de traitement des eaux usées;

ATTENDU qu'une demande de soumission pour l'octroi d'un contrat pour effectuer la mesure des boues a été transmise auprès de trois (3) firmes expertes;

ATTENDU que deux (2) des trois (3) firmes ont déposé une offre;

ATTENDU que la firme écho-tech H₂O inc. a déposé une offre de 895 \$ taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'octroyer le contrat de mesure de boues des étangs aérés de la station de traitement des eaux usées de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague à la firme écho-tech H₂O inc., selon l'offre déposée.

De signifier à la firme écho-tech H₂O inc. qu'aucun coût ou frais supplémentaire ne sera accepté dans le cadre de la réalisation de ce mandat.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), tout document en lien avec l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉ

17-03-048 ACHAT DE BACS BRUNS POUR LE PROJET PILOTE DE COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES – AUTORISATION À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

ATTENDU le projet pilote de collecte des matières putrescibles (3^e voie) mis en place par la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que ce projet pilote sera implanté sur le territoire de deux municipalités au printemps 2017, dont la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU qu'un trajet a été établi sur le territoire de la Municipalité afin d'identifier le nombre souhaité de résidences participantes audit projet pilote;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de bacs bruns dédiés à la collecte des matières putrescibles;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Pitre
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'autoriser la MRC de Beauharnois-Salaberry à procéder à un appel d'offres visant l'acquisition de bacs bruns dédiés à la collecte des matières putrescibles, dans le cadre du projet pilote initié par celle-ci.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), tout document en lien avec la présente.

ADOPTÉ

17-03-049 BACS À ORDURES – ÉTABLISSEMENT DU COÛT DE VENTE

ATTENDU l'entrée en vigueur en mai 2016 du règlement 16-119 portant sur la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que la collecte des ordures s'effectue à l'aide de bacs roulants 240 litres homologués comme étant conformes par la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à l'acquisition de bacs conformes 240 litres pour subvenir aux besoins des citoyens en faisant la demande;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir un coût de vente unitaire pour lesdits bacs;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

De fixer le coût de vente d'un bac à ordures roulant de 240 litres homologué comme étant conforme par la Municipalité, à 85 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

17-03-050 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – IMPLANTATION D'UNE MARINA D'ESCALE

ATTENDU que le projet vise à implanter une marina d'escale sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que le projet vise essentiellement à augmenter la capacité d'accueil des bateaux aux quais et d'offrir aux usagers la possibilité de procéder à la location de quais;

ATTENDU que les principaux objectifs sont d'attirer la clientèle nautique à Saint-Louis-de-Gonzague, de répondre à un besoin existant et croissant, de promouvoir le développement touristique, nautique et économique de la région et de mettre en valeur le Parc régional de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que le coût global du projet est évalué à 130 000 \$;

ATTENDU que la Corporation de la voie maritime du Saint-Laurent a manifesté son intérêt à contribuer au projet pour un montant de 5 000 \$ (à confirmer);

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague contribue au montant de 45 000 \$;

ATTENDU l'engagement de la Municipalité dans ce projet et sa volonté d'obtenir un financement rattaché au Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande de d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry, pour un montant de 80 000 \$, pour l'implantation d'une marina d'escale.

ADOPTÉ

17-03-051 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – CRÉATION DE CAPSULES VIDÉOS PROMOTIONNELLES

ATTENDU le projet vise la réalisation de capsules vidéos promotionnelles présentant le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que ces vidéos présenteront les attraits et services de la Municipalité dont entre autres ses développements résidentiels et commerciaux, son environnement, ses activités et événements, ses partenaires, etc.;

ATTENDU que les principaux objectifs sont de solidifier le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens, d'attirer de nouveaux résidents et investisseurs, et de promouvoir le territoire;

ATTENDU que le coût global du projet est évalué à 8 500 \$;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague contribue au montant de 3 500 \$;

ATTENDU l'engagement de la Municipalité dans ce projet et sa volonté d'obtenir un financement rattaché au Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande de d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry, pour au montant de 5 000 \$, pour la création de capsules vidéos promotionnelles.

ADOPTÉ

17-03-052 ÉVÉNEMENT *BIKE AND RUN* – DEMANDE D'AUTORISATION ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR UTILISATION DE LA ROUTE 236

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague organise sur son territoire l'événement *Bike and Run*;

ATTENDU que cette activité se réalise en équipe de deux dont une personne court et l'autre suit en vélo; les rôles sont interchangés selon les capacités des coéquipiers;

ATTENDU que l'événement a pour objectifs de faire la promotion de la santé et de l'activité physique, d'offrir une visibilité pour la municipalité, ancrée dans les valeurs de la communauté (famille, entraide, sentiment d'appartenance, etc.);

ATTENDU que le circuit consiste en une boucle de 4 km au cœur du village de la municipalité (voir plan annexé);

ATTENDU que cet événement aura lieu le 17 juin 2016;

ATTENDU que la tenue d'événements spéciaux utilisant le réseau routier sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports nécessite son autorisation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que le conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague autorise la tenue de l'événement *Bike and Run* sur son territoire, selon les critères précédemment énoncés.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à adresser au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports une demande d'autorisation d'utilisation de la route 236 dans le cadre de l'événement *Bike and Run* sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, selon les critères précédemment énoncés.

ADOPTÉ

17-03-053 ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

ATTENDU que la Municipalité dispose d'un tracteur à gazon encore fonctionnel, mais désuet;

ATTENDU l'essor économique que connaît la Municipalité et les importants projets qu'elle compte réaliser à court et à moyen terme en matière de développement résidentiel, de création d'espaces verts et d'infrastructures récréatives;

ATTENDU la nécessité de se munir d'un nouveau tracteur à gazon afin de répondre aux besoins croissants de la Municipalité;

ATTENDU que cette dépense figure au budget 2017 de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un tracteur à gazon.

ADOPTÉ

17-03-054 COURSES SUR GLACE À SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE – APPUI AU CLUB KILOWATTS

ATTENDU que Kilowatts est un club automobile qui existe depuis plus de 50 ans,

ATTENDU que ce Club regroupe des pilotes passionnés qui courent sur la glace au volant de puissants bolides;

ATTENDU l'intérêt du Club d'organiser à raison d'une journée le weekend en saison hivernale des courses sur glace sur le territoire de Saint-Louis-de-Gonzague, sur la baie située sur la rive nord du canal de Beauharnois, à l'ouest du pont Saint-Louis;

ATTENDU que le Club est en attente d'une confirmation officielle de l'aval de la Corporation de la voie maritime du Saint-Laurent;

ATTENDU l'accueil favorable des membres du conseil, de pouvoir offrir aux citoyens une telle activité hivernale sur le territoire;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que le conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague appuie les démarches entreprises par le Club Kilowatts visant l'obtention des autorisations nécessaires afin de leur permettre l'organisation de courses sur glace sur le canal de Beauharnois.

ADOPTÉ

17-03-055 EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE SCOLAIRE

ATTENDU qu'il est de la responsabilité de la Municipalité de voir à la sécurité des élèves fréquentant l'école Omer-Séguin, par l'accompagnement d'un brigadier scolaire aux traverses identifiées à cet effet sur le territoire;

ATTENDU qu'il y a eu affichage du poste de brigadier scolaire dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU que deux (2) candidates ont été retenues pour les fins d'une entrevue le 6 février 2017;

ATTENDU qu'il y a lieu de retenir la candidate répondant le mieux aux critères d'embauche établis;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Pitre
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'engager madame Brigitte Lepage au poste de brigadière scolaire pour la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Que le salaire affecté à ce poste soit fixé à 40 \$ par jour.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, le contrat d'embauche lié à ce poste.

ADOPTÉ

17-03-056 EMBAUCHE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS

ATTENDU les divers services offerts à la population par la Municipalité en termes d'organisation d'événements et d'entretien des salles et des infrastructures dont elle est propriétaire;

ATTENDU qu'afin de rencontrer ses obligations et de maintenir efficacement son offre de service à la population, la Municipalité doit occasionnellement se prévaloir rapidement de ressources humaines occasionnelles;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à embaucher des ressources humaines occasionnelles, conformément à la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés, selon les besoins de la Municipalité.

ADOPTÉ

17-03-057 BÂTIMENTS MUNICIPAUX – ÉTUDE ÉNERGÉTIQUE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité souhaite se prévaloir d'une étude énergétique en vue de réduire de façon considérable les coûts reliés au chauffage de ses bâtiments municipaux (centre municipal, presbytère, église, garage/caserne);

ATTENDU que trois (3) firmes expertes ont été approchées pour déposer une offre dans le cadre de la réalisation de cette étude;

ATTENDU le dépôt aux élus des trois (3) soumissions;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est la firme Service de consultation de Valleyfield inc., avec une offre de 2 160 \$ taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'octroyer le contrat d'étude énergétique à la firme Service de consultation de Valleyfield inc., selon l'offre déposée.

De signifier à la firme Service de consultation de Valleyfield inc. qu'aucun coût ou frais supplémentaire ne sera accepté dans le cadre de la réalisation de ce mandat.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à la présente.

ADOPTÉ

17-03-058 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 104 886,06 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

VARIA

DÉPART DE M. YVES DAOUST À LA PRÉFECTURE DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – RECONNAISSANCE

Faisant suite au départ de M. Daoust à la préfecture de la MRC de Beauharnois-Salaberry annoncé le 25 janvier dernier, après 22 ans à siéger en tant que préfet, des hommages, félicitations et reconnaissances lui ont été adressés et sont déposés en annexe.

17-03-059 LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE DÉCRÈTE LE MOIS D'AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

De décréter le mois d'avril, *Mois de la jonquille*.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ

17-03-060 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 16.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière